

## **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES DE CHACUN DES CANDIDATS À LA LOCATION**

- Une pièce justificative d'identité
- Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.  
ou attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.  
ou dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale
- Relevé d'identité bancaire
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
- Documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :
  - Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai.
  - L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
  - L'extrait d'un original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
  - La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
  - La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
  - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.
  - Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours.
- Documents attestant des ressources parmi les documents suivants :
  - Le dernier et avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition
  - Trois derniers bulletins de salaires.
  - Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées.
  - Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur.
  - Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement.
  - Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
  - Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière.
  - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

**Les revenus nets des locataires doivent être au moins 3 fois supérieurs au montant des loyers et des charges.**

**A défaut, les demandeurs doivent s'adjoindre une caution solidaire justifiant d'un revenu supérieur à 3.5 fois le montant des loyers et des charges et doit présenter les pièces justificatives et retranscrire après acceptation du dossier, l'acte de cautionnement.**